



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON.

Absents :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h25

Secrétaire : Maël DIONG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DL.24.026 – Frais de Fourrière

Claude FLEURY expose :

Monsieur Le maire indique que lors de la mise en fourrière de véhicule par la police municipale, deux cas de figure se présentent :

- Cas n° 1 : Le propriétaire ou contrevenant se présente au poste de la PM avec l'ensemble des documents et il peut retirer son véhicule en réglant directement au prestataire (actuellement le garage Lebrun rue E. Leconte à Ingré) la somme de :

Véhicules	PL	44	t	≥	PTAC	>	19	t	274,40	€
Véhicules	PL	19	t	≥	PTAC	>	7,5	t	213,40	€
Véhicules	PL	7,5	t	≥	PTAC	>	3,5	t	122,00	€
Voitures								particulières	127,65	€
Autres								véhicules immatriculés	45,70	€
Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception									45,70	€

- correspondant à la mise en fourrière auquel s'ajoutent des frais journaliers de gardiennage :

Véhicules	PL	44	t	≥	PTAC	>	19	t	9,20	€
Véhicules	PL	19	t	≥	PTAC	>	7,5	t	9,20	€
Véhicules	PL	7,5	t	≥	PTAC	>	3,5	t	9,20	€
Voitures								particulières	6,75	€
Autres								véhicules immatriculés	3,00	€
Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception									3,00	€

- Cas n°2 : Le propriétaire ne se manifeste pas et c'est la ville qui doit s'acquitter des frais. Négociation faites avec le prestataire, nous ne payons que les frais d'enlèvement.

Dans le cas numéro 2, un courrier en recommandé doit être envoyé au propriétaire et un délai avant destruction ou remise au domaine doit être appliqué de par la réglementation.

Une facture et un titre de créance doivent être réalisés par nos services et validés par la trésorerie municipale.

Il est proposé les tarifs suivants de la facture applicable en cas de non récupération par le contrevenant de son véhicule placé en fourrière conformément à l'article R.325-12 du code de la route :

- Frais de mise en fourrière : suivant le barème établi par l'arrêté du 20 février 2024 fixant les tarifs de frais de fourrière.
- Frais de courrier recommandé avec avis de réception : 5.36€
- Frais de gestion : 40.00€

Soit un total des frais de 173.01€ pour une voiture particulière.

Après présentation en Commission Générale du 18 mars 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider les tarifs ci-dessus, avec une rétroactivité applicable au 1^{er} mars 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

28 MARS 2024

Notification le :

28 MARS 2024

28 MARS 2024



Le Maire

Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_026
Objet :	Frais de Fourrière
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	045-214501694-20240327-DL_24_026-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240327-DL_24_026-DE-1-1_0.xml	text/xml	838 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.026 – AG - Frais de Fourrière.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240327-DL_24_026-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	321.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 15h14min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 15h14min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 15h14min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 15h27min40s	Reçu par le MI le 2024-03-28